

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

| NOMBRE DE MEMBRES                    |             |   |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents<br>au Conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 33                                   | 33          | 31  |

N° 18-DCM-DGS-088

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 10 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2018

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DU PRADET ET L'ASSOCIATION « DES NOUNOUS ET P'TITS BOUTS »**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Josiane SICCARDI - Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Denis CHAMBI - Viviane TIAR – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH - Nicole ROUX – Lionel RIQUELME - Frédéric FIORE - Jennifer DELI - Yves PARENT – Olivier DURAND - François MEURIER

**POUVOIRS** : Patrick ROUAS à Jean-François PLANES - Nicole VACCA à Jennifer DELI – Christian GARNIER à Hervé STASSINOS - Magali VINCENT à Cécile GOMEZ - Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND - Emmanuelle NIGRELLI à Frédéric FIORE

**ABSENTS** : Céline PRATI-AIGUIER - Stéphane BELTRA

**SECRETAIRE de SEANCE** : Valérie AUBRY

=====

**Madame Valérie RIALLAND donne lecture de l'exposé suivant :**

Conformément au travail que nous réalisons avec les différentes associations pradétanes, notamment sportives, pour consolider nos partenariats, l'avis du Conseil Municipal est sollicité en vue de l'adoption la convention d'objectifs et de moyens concernant l'association des nounous et des p'tits bouts.

Cette convention est prise en application des règles en matière de subventions et d'aides en général aux associations. Elle porte sur les projets spécifiques des partenaires que la Commune entend soutenir.

Cette convention donnera, bien entendu ensuite, lieu à une évaluation et à un suivi de l'emploi

des moyens déployés.

La municipalité décline ici de la manière la plus concrète son soutien direct au tissu associatif pradétan. Les partenariats riches qui découlent de ces conventions vont œuvrer au dynamisme de notre ville et à la qualité de la vie locale au titre notamment de l'offre sportive. Ces éléments seront intégrés au point annuel que réalise la commune avec chaque association au regard du bilan financier comme des résultats de ses actions.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente avec l'association « des nounous et des p'tits bouts ».

*Annexe : convention d'objectifs et de moyens entre la ville du Pradet et l'association « des nounous et petits bouts ».*

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

